

# BILAN de l'année 2017-2018

## Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

Service égalité intégration inclusion (SEII)  
Direction démocratie citoyen-nes territoires (DDCT)

### Préambule

La Ville de Paris a créé l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF) en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'ampleur du phénomène et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin. Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris et à renforcer **la cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes pour dégager des pistes d'action utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expert-e-s et les associations spécialisées, l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF) développe :

- Un diagnostic actualisé et partagé des violences et le développement du travail en réseaux locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs·trices (*Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé*),
- La prévention des violences par l'information du public (*notamment à l'occasion du 25 novembre*),
- Le développement des compétences professionnelles par la formation des acteurs (agent-e· de travail social, agent-e-s d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant-e-s de nuit, etc).

L'OPVF concentre son travail sur 4 aspects complémentaires:

#### A. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement
2. Les jeunes femmes face aux violences
3. L'évaluation du danger

#### C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rice·s
2. Les réseaux d'aide aux victimes
3. Les publications pour le public et des professionnel·le·s

#### B. Mise en oeuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléassistance Grave danger)
2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales
3. La Cellule écoute : le harcèlement sexiste et sexuel au travail (Ville de Paris)
4. Les Consultations « psychotrauma » face aux impacts des violences sur la santé physique et psychologique

#### D. Visibilité

1. Le « 25 novembre »
2. La campagne « Harcèlement de rue ».

## Faits marquants 2017 :

**Le taux de plainte a augmenté en 2017**, passant de 10% puis 16% pour atteindre 19% en quelques années (source : MIPROF : les chiffres de référence sur les violences faites aux femmes). Le fait que les femmes restent moins isolées et qu'elles sont de plus en plus nombreuses à franchir les portes des commissariats de police représentent un progrès important. Le mouvement #metoo a sans doute contribué à cette augmentation des révélations. *Voir plus de chiffres pour Paris dans l'Etat des lieux des violences faites aux femmes à Paris en 2017.*

### Inauguration allée Maya Surduts

Le 24 novembre au soir, **François Vauglin**, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et **Frédérique Calandra**, Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, aux côtés d'**Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains ont rendu « *femmage* » à Maya Surduts en inaugurant l'ancienne allée Charonne au nom de la militante féministe décédée le 13 avril 2016.

Maya Surduts était l'une des fondatrices du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception. (CADAC). Fervente défenseuse du droit à l'avortement, elle militait pour la convergence des luttes avec les cheminots, les femmes exilées. Elle interpella sur les dangers des dernières lois travail pour les femmes et célébra la pénalisation du système prostitutionnel.



### " We are the Orange Day Champions !"

Le 24 novembre, l'ONU Femmes France a décerné son prix 2017 à la Ville de Paris pour son engagement contre les violences faites aux femmes. Le Comité a souligné l'engagement et le volontarisme dont Paris fait preuve sur ce sujet, notamment avec la création de l'*Observatoire parisien des violences faites aux femmes* (OPVF) en 2014 ainsi que la campagne de lutte contre le harcèlement de rue « Harcèlement stop » relayée même à l'étranger !

Pour **Anne Hidalgo**, ce prix « *est une immense fierté pour Paris, qui récompense le travail mené au quotidien par l'ensemble de l'équipe municipale, et en particulier Hélène Bidard, adjointe en charge de l'égalité femmes-hommes* ». « *Si notre action a des résultats et si Paris a été classée récemment comme la 3<sup>e</sup> ville la plus sûre au monde pour les femmes, il reste encore beaucoup à faire. Le combat pour l'égalité des droits et la lutte contre les violences faites aux femmes doivent se poursuivre.* »



# Axes de travail thématique

## 1. L'hébergement et le logement

**Création de structures d'hébergement dédiées** : en ce qui concerne les places d'hébergement à Paris pour des femmes victimes de violences conjugales, que ce soit en urgence, en stabilisation, en résidence sociale ou dans le logement social, **168 places sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion, **dans 4 lieux** : le Foyer Louise Labé (20<sup>e</sup>), le PHARE (14<sup>e</sup>), le centre Suzanne Képès (15<sup>e</sup>) et le FIT/une femme un toit dédié aux jeunes femmes de 18 à 25 ans (3<sup>e</sup>).

On peut également ajouter le Centre d'Hébergement d'Urgence **Plurielles**, géré par le Groupe SOS Solidarités, qui a une capacité d'accueil de **37 places** en hébergement collectif et **24 places** dans des appartements autonomes, pour des jeunes femmes de 18-25 ans, dont plus de 80% ont été victimes de violences (violences intrafamiliales, menaces de mariage forcé, séquestration, viol, esclavage moderne, prostitution) et qui sont en situation d'errance et de grande vulnérabilité.

Par ailleurs, s'ajoute à ces hébergements, **61 places en Résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris : la Résidence Camille Claudel (14<sup>e</sup>), la Résidence Harmonie (15<sup>e</sup>), la Maison-relai Charmille (15<sup>e</sup>), ainsi que la dernière qui a ouvert ses portes, la Résidence Alix & Albert Jacquard (15<sup>e</sup>). A cela s'ajoute la Résidence Stella, réservés aux agent.e.s de la Ville de Paris (4<sup>e</sup>).

*Voir l'Etat des lieux 2017 des violences faites aux femmes.*

Mais ce nombre de places confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle, que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi **trois nouveaux projets sont en cours**, pour des jeunes femmes de 18 à 25 ans, dans le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissement et pour des femmes dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

**Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux** : elle prévoit 6 points sur une base déclarative des violences, et 12 points supplémentaires en cas de dépôt de plainte, cette disposition ayant été étendue en février dernier au dépôt de main courante. Outre leur prise en compte dans les critères d'attribution, les situations de violences donnent lieu à des relogements au sein du parc social.

## 2. Les jeunes femmes face aux violences

### Constat :

Les jeunes femmes (18-25 ans) présentent un taux de victimation supérieur à leurs aînées et elles sont surreprésentées sur certaines typologies de violences : elles sont les premières victimes d'agressions et crimes sexuels au sein du cercle familial, 50% des victimes qui appellent le numéro Viol Femmes Informations déclarent des crimes qu'elles ont subis dans l'enfance, et 25 % des agressions et viols ont eu lieu au sein de la famille.

Plusieurs rapports de structures spécialisées, révèlent que parmi les jeunes femmes victimes de violences sexuelles, la part de celles qui ont été co-victimes de violences conjugales pendant l'enfance est surreprésentée. On peut alors comprendre ces violences comme un facteur risque à des expositions aux violences sexistes et sexuelles à l'adolescence et à l'étape de jeune adulte.

Elles sont 2 fois plus touchées par des violences au sein du couple que leurs aînées et 2 à 4 fois plus touchées par des violences sexuelles dans l'espace public.

Enfin, elles représentent 40 à 50% des victimes de mariage forcé et de mutilations sexuelles féminines. Elles sont plus d'un tiers du public suivi par les associations spécialisées sur la traite et la prostitution.

Enfin, les jeunes femmes sont les principales victimes des nouvelles violences du numérique, le cybersexisme.

*Sources : Enquête Hubertine Auclert : Situations et parcours des jeunes femmes (18-25 ans) victimes de violences en Île-de-France, 2016 et Enquête ENVEFF (2000).*

Par ailleurs, en 2017, quasi 52 % des femmes et jeunes femmes qui consultent les CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) de la Ville de Paris ont moins de 25 ans. 18.5% des usagères ont déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie, certaines connaissant un cumul des violences (violences intrafamiliales, mutilations sexuelles, violences conjugales, mariages forcés, inceste-agressions sexuelles et viols, prostitution). Enfin, les violences le plus rapportées sont les violences intrafamiliales et les incestes-agressions sexuelles-viol (20 % des déclarations sur les violences).

*Source : Direction des familles et de la petite enfance - Sous-direction de la planification, de la PMI et des familles*

A partir de ces constats, l'OPVF a réalisé en 2017/2018 un état des lieux des structures existantes pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences, de leurs modes d'action, des publics qu'elles touchent, etc... en vue d'améliorer cette offre auprès des jeunes femmes.

De plus, la journée de rencontre inter-professionnelle de 2018, prévue à l'occasion du « 25 novembre » portera sur ce sujet et apportera divers éclairages (voir le programme prévisionnel de cette journée du 22 novembre 2018).

### 3. L'évaluation du danger

La nécessité d'avoir un outil commun d'évaluation du danger, de la dangerosité et du risque de récurrence s'est imposée aux acteurs et actrices, dans les différents registres professionnels : justice, police, action sociale, santé.

- Une recherche d'outils existants → deux outils Canadiens et Québécois ;
- La mise au point de 2 grilles d'évaluation.

Grille	Objectif	Utilisateur-riche
<b>1</b> <b>Suivi/ Accompagnement</b>	Evaluation par un-e professionnel-le qui réalise un suivi social et/ou un accompagnement socio-psychologique de la victime <i>= Mesure de l'évolution de la situation lors de l'accompagnement de la victime</i>	- Travailleuses et travailleurs sociaux : services sociaux, PMI, aide sociale à l'enfance, éducateur-riche-s, etc - Association
<b>2</b> <b>Evaluation de la récurrence (*)</b>	Evaluation par un-e professionnel-le qui doit établir des faits <i>= Phase d'enquête et de collecte d'informations</i>  Evaluation par un-e professionnel-le qui doit analyser une situation en vue de prendre une décision <i>= Préparation du jugement</i>	- Policier-e-s : commissariat, BLPF, en charge de l'enquête... - Justice : juge au pénal, JAF, ... - SPIP : service de probation

(\*) Cette évaluation pourra, le cas échéant, être complétée par une expertise psychiatrique de l'auteur, demandée par le juge, pendant le temps de la garde à vue, en phase post-sententielle et réalisée par un-e expert-e psychiatre (Unité mobile de psychiatrie légale, créée par le procureur).

L'expérimentation en cours permettra la mise au point finale du guide qui sera diffusée en 2019.

## A. Mise en œuvre de dispositifs

### 1. Le grave danger : le TGD (Télé-assistance Grave danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléassistance grave danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision du procureur de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF.

**30 TGD sont actuellement en service** (septembre 2018), accordés dans le cadre du marché national des TGD (Ministère de la justice), soit une augmentation de 5 en 2018, qui fait suite à une première augmentation de 5 en 2017, au vu de la sa montée en puissance du dispositif.

En 2017, **32 femmes ont été suivies dans le cadre du dispositif TGD**, dont 18 personnes (20 femmes et 1 homme) ont été admis dans le dispositif. Trois TGD sont réservées le temps de l'incarcération de l'auteur. 11 TGD antérieurs prolongés du fait que le danger persiste et que la situation n'est pas encore stabilisée. **54 enfants mineurs ont été protégés.**

Depuis le démarrage du dispositif en Juillet 2012, **70 personnes ont été admises au dispositif** sur décision du procureur de la République. 56 sont aujourd'hui sorties du dispositif (danger écarté ou déménagement). **157 enfants mineurs ont été concernés** par la mise en protection de leur mère (chiffres du BILAN du 16 mai 2018).

La durée de l'attribution a varié de 1 mois (quand Monsieur est en prison) à 38 mois. La durée moyenne est **de 12 mois**. La durée est supérieure à 6 mois pour 45 bénéficiaires (65 % des bénéficiaires) et supérieure à un an pour 24 bénéficiaires (soit 35% des bénéficiaires) pour les 56 femmes qui sont sorties du dispositif.

Le téléphone d'alerte procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone portable a également permis de réduire les contacts de la victime avec son agresseur. Il procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation au regard du danger qu'elle court a été prise en compte par la Justice.

Ce « temps protégé » procure une sécurité qui est un atout très important dans le parcours de sortie des violences. La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au **CIDFF de Paris** (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles rencontraient (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF organise le **Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan annuel du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique.**

### 2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

**Rappel : la MAP (mesure d'accompagnement protégé) vise à renforcer la protection des victimes de violences conjugales** (le plus souvent des femmes) et leurs enfants, vivant à Paris, dans le cadre de l'exercice du droit de visite, grâce à un dispositif expérimental d'accompagnement protégé. La MAP vise à permettre, sur décision du juge aux affaires familiales, l'exercice du droit de visite du « parent non gardien » (*le plus souvent le père*), dans un contexte de violences conjugales, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents et dans un cadre sécurisé pour l'enfant.

Elle vise à protéger, à la fois les enfants exposés aux violences conjugales et le parent victime de ces violences (*le plus souvent la mère*). Le dispositif prévoit l'accompagnement de l'enfant, par le

représentant d'une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre les domiciles de la mère et du père, dans le cadre du droit de visite. Le dispositif permet d'éviter que s'exercent de nouvelles violences dans ce contexte.

La mesure, prescrite par les JAF (juges aux affaires familiales), permet une alternative dans la réponse apportée aux situations où existent les violences conjugales, entre le simple droit de visite et l'exercice du droit de visite en espace de rencontre. Cette mesure, atypique, s'inscrit en complémentarité entre la prévention des violences et la protection de l'enfance.

### Mise en place de la MAP à Paris

Le dispositif est directement inspiré de celui du Conseil Départemental de Seine St Denis, Observatoire des violences faites aux femmes, qui conduit cette mesure depuis plus de 4 ans. **Hélène Bidard et Dominique Versini**, *adjointe à la Maire, chargée de solidarités, lutte contre l'exclusion, accueil des réfugié-e-s et protection de l'enfance* ont souhaité que la MAP soit accessible aux parisiens-ne-s.

Une convention a été signée en juin 2018 par les partenaires pour une expérimentation de **10 mesures MAP**, durant une année (à compter de la première MAP lancée, probablement fin 2018), concernant des parents et enfants **habitant Paris**. L'expérimentation sera suivie par un **Comité de pilotage** qui se réunira toutes les 6 semaines. Au bout d'une année, elle sera évaluée en vue de sa pérennisation.

**Les partenaires signataires de la Convention** sont aujourd'hui mobilisés dans le Comité de pilotage, qui s'est réuni le 18 juin 2018 :

- Le Service des Affaires Familiales (Chambre de la Famille) au TGI ;
- La chargée de mission du procureur et le Parquet mineurs ;
- La Mission parentalité de la CAF de Paris ;
- La Préfecture d'Ile-de-France/Préfecture de Paris, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris, et le FIPD (co-financement) ;
- La Ville/Département de Paris : OPVF, Bureau des actions éducatives/DASES et la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ;
- L'association CERAF Solidarités, Espace de rencontre.

### A venir en 2018/2019 :

Une information sera faite aux **JAF de Paris**, le 22 octobre 2018, au cours d'une réunion de service, afin de présenter le dispositif. De plus, l'information et la formation des **avocat·e·s** sont à organiser, dans la mesure où elles et ils accompagnent les victimes pour la demande d'Ordonnance de protection. Enfin, un programme de formation sera lancé en 2019 pour les **professionnel·le·s de la protection de l'enfance**. Ce programme portera sur l'impact des violences conjugales sur les enfants et sur l'évaluation du danger.

## 3. Les consultations « psychotrauma » face aux impacts physiques et psychologiques

**Constat** : Les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales, qui génèrent **des troubles psycho-traumatiques**, nécessitent une prise en charge, qui reste encore trop peu développée. En effet, ces violences, physiques et psychiques, ont des conséquences sur la santé des femmes qui en sont victimes : somatiques mais aussi psychologiques, avec une fréquence augmentée de nombreuses maladies, de dépressions et de tentatives de suicide. **Le stress post traumatique et la mémoire traumatique** peuvent également conduire à des comportements incohérents ou dissociés, sans pour autant que la victime en identifie les causes réelles et profondes. Le repérage de ces antécédents traumatiques est donc particulièrement important dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants co-victimes.

### Ouverture de consultations en psychotrauma :

Un dispositif d'accompagnement psychologique de femmes victimes de violences, souhaité par **Hélène Bidard**, **Anne Souyris**, *adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la Santé et aux relations avec l'AP-HP* et **Dominique Versini**, *adjointe à la Maire, chargée de Solidarités, lutte contre l'exclusion, accueil des réfugié·e·s et protection de l'enfance* est en cours de mise en place, en lien avec la sous-direction de la santé (DASES) et l'Institut de victimologie.

Parmi les publics prioritaires, on trouve les femmes victimes de violences, violences sexuelles et/ou violences conjugales, ainsi que les enfants et adolescent·e·s suivi·e·s par l'ASE, victimes de violences ou co-victimes de violences de couple. Les femmes migrantes qui ont subi des violences au pays d'origine ou au cours du parcours migratoires, ou une fois arrivées en France, sont également ciblées.

**Huit lieux sont prévus pour l'accueil et les consultations « psychotrauma »** (centres de santé, centres médico-social, centre de planification et d'éducation familiale, etc.) :

- (CPEF) Centre de planification et d'éducation familiale Cavé - 18<sup>e</sup>.
- (CPEF) Centre de planification et d'éducation familiale Curial - 19<sup>e</sup>.
- (CPEF) Centre de planification et d'éducation familiale Ridder - 14<sup>e</sup>.
- (CMS) Centre médico-social Belleville - 20<sup>e</sup>.
- (CS) Centre de santé Edison - 13<sup>e</sup>.
- (CS) Centre de santé Marcadet - 18<sup>e</sup>.
- (CS) Centre de santé Au Maire-Volta - 3<sup>e</sup>.
- (CS) Centre de santé Epée de Bois - 5<sup>e</sup>.

Volume horaire : ½ journée de permanence hebdomadaire par centre.

L'accès aux consultations se fait par l'orientation des médecins et du personnel soignant vers chaque centre concernés.

Les ouvertures sont prévues en novembre 2018, sauf **deux consultations** n'ouvriront qu'en mai/juin 2019 : les Centres de santé Au Maire-Volta et Epée de Bois.

## 4. La cellule Ecoute de la Ville de Paris

### Rappel :

La Direction des Ressources Humaines, avec l'appui de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, a mis en place depuis le 9 janvier 2017 deux dispositifs opérationnels visant à clarifier et à rendre plus efficace la procédure de signalement des faits de harcèlement sexuel et agissements sexistes, d'aide aux victimes et aux témoins.

1. **Une cellule d'écoute** (« À votre écoute » 01.42.76.88.00) qui a notamment vocation à accompagner les élu·e·s, collaborateur·trice·s, agent·e·s, stagiaires, apprenti·e·s de la collectivité parisienne et du CASVP en cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes. Positionnée au sein du Service d'Accompagnement et de Médiation, cette cellule dédiée est composée de 4 agent·e·s formé·e·s à cette mission particulière et traite également du harcèlement moral, des discriminations, des addictions, traumatismes et autres cas de souffrance au travail.
2. **Un dispositif spécifique** de lutte contre les différentes formes de harcèlement et de discrimination a également été créé au sein du Service d'Accompagnement et de Médiation (SAM) permettant un suivi spécifique par deux professionnel·le·s formé·e·s (la référente en charge de l'évaluation et un psychologue). Ce dispositif a pour fonction d'évaluer les situations et d'accompagner les agent·e·s notamment dans leurs démarches juridiques.

En 2017, 13 situations concernant la thématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ont été portées à la connaissance du SAM. Parmi ces situations, 7 justifient à ce jour un suivi dans le cadre du dispositif spécifique évoqué précédemment.

Par ailleurs, une campagne ciblée de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est déployée depuis septembre 2017. Elle s'articule autour de deux axes de sensibilisation :

**La communication interne :**

L'information est diffusée en interne par le biais de différents médias : la *Lettre capitale* de septembre 2017 (*lettre d'information mensuelle envoyée aux agent-e-s de la collectivité avec leur fiche de paie*), une campagne d'affichage rappelant le cadre légal, la procédure à suivre et la mobilisation de la Ville sur le sujet dans tous les lieux de travail et les locaux sociaux.

Puis un **vade-mecum** dédié au harcèlement sexuel et agissements sexistes a été diffusé dans les services de la Ville. Les fiches dédiées sont actualisées dans le guide *Etre encadrant·e à la Ville de Paris* publié fin 2017 et une information a été ajoutée dans le livret d'accueil municipal remis aux nouveaux agents (fin 2017). Enfin, un *Flash info encadrants* a été diffusé par mail sur le sujet fin septembre 2017.

Les contenus des documents de communication et les programmes de formation mis en œuvre sont élaborés en partenariat avec l'OPVF.

---



## B. Coordination et formation

### 1. Le plan de formation des acteur·rice·s

La Ville de Paris propose à ses agent.e.s des formations adaptées à leur mission respective (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

#### Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié·e·s et adapté·e·s
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

#### Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- Chaque année, **60 assistant·e·s de service social** sont formé·e·s. Ils et elles constituent un réseau de 80 référent·e·s violences conjugales présent·e·s dans les services sociaux de secteur (CASVP).
- Depuis 2005, plus de **930 agent·e·s chargé·e·s du premier accueil** ont été formé·e·s.
- Un **programme de formation interprofessionnelle** permet chaque année d'étendre cette action à de nouveaux acteurs et de nouvelles actrices du travail social en général.
- L'OPVF organise la formation « **primo-accueil face aux violences faites aux femmes** », destinée aux agent·e·s d'accueil dans diverses structures et quelques associations. La formation a marqué une pause en 2017, avant de reprendre en 2018, avec l'arrivée d'une nouvelle personne à l'OPVF. En 2018, **trois sessions sont en cours**.
- **Au Total : plus de 4 600 personnes ont participé à une formation sur les questions de violences faites aux femmes entre 2008 et 2017, dont 440 en 2017.**

Voir dans l'état des lieux 2017 le tableau du nombre de personnes formées en 2016, 2017 et depuis 2008.

#### A noter :

La formation « Primo-accueil face aux violences de genre » a marqué une pause avant de reprendre en 2018, avec l'arrivée d'une nouvelle personne à l'OPVF (Amélie Videau). En 2018, **42 agent·e·s** ont d'ores et déjà suivi la formation de deux jours et une session a été organisée pour **18 correspondant·e·s** de nuit (CDN).

Les deux formations « Prise en compte des mariages forcés » et « Mutilations sexuelles féminines » ont été réalisées (*rappel : en 2016 elles n'ont pas été programmées, du fait de la priorité donnée par la DASES aux formations concernant la prévention de la radicalisation*). Ces formations ont eu lieu en 2017 et seront programmées en 2019. Dans la mesure du possible, ces deux formations seront mises en œuvre **tous les 2 ans**.

Enfin, une demi-journée de formation a été programmée le 4 juillet 2018, à la Mairie du 11<sup>e</sup>. La journée a été ouverte par le maire du 1<sup>er</sup> arrdt et le Directeur des familles et de la petite enfance (DFPE). Puis après une présentation du travail de l'OPVF sur les violences intrafamiliales aujourd'hui, l'auditoire (environ 220 professionnel·le·s à écouté **Martha Azucena CHAVEZ**, psychologue clinicienne du Centre de psychotraumatologie de Paris (CPIV) sur L'impact psychologique des violences intrafamiliales sur les enfants. Puis

Édouard DURAND, juge pour enfants au tribunal de Bobigny a suscité beaucoup d'intérêt sur la question : « Violences conjugales : quel défi pour la parentalité ? ». La matinée a été conclue par Valérie LEDOUR, du pôle protection maternelle et planification familiale et Christine Guillemaut, chargée de projet à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF).

## 2. Les réseaux d'aide aux victimes

Des Réseaux d'aide aux victimes, avec le concours de la DPSP (Direction prévention sécurité et protection) ou des Réseaux violences conjugales (organisés par les services sociaux) se réunissent dans quelques arrondissements (à ce jour : 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Ils permettent une synergie entre acteurs/actrices à l'échelle locale pour mieux construire la réponse, **en plaçant la victime au cœur d'un dispositif qui lui permet une sortie des violences plus rapide**. La question des violences conjugales est souvent en première ligne tant ces questions sont complexes à résoudre et font appel à des compétences variées (judiciaires, juridiques, sociales et psychologiques).

Dans les différents arrondissements de Paris, **l'accueil des femmes victimes de violences** s'appuie sur le tissu associatif et sur les Points d'accès aux droits, dont celui du 20<sup>e</sup> arrondissement qui s'est spécialisé ou encore sur les « Points femmes » à la mairie du 19<sup>e</sup> depuis janvier 2015 ou la mairie du 14<sup>e</sup>. Des intervenants sociaux de la collectivité parisienne sont dédiés dans 6 commissariats (2<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup>) et la Ville de Paris est signataire du « protocole main-courante » avec la PP, le Parquet et le secteur associatif, pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des victimes qui franchissent la porte d'un commissariat.

Tous·tes les acteur·rice·s de ces accueils participent activement aux RAV et proposent des axes nouveaux de développement comme par exemple, de façon non exhaustive :

- Les enfants co-victimes de violences conjugales (14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)
- L'hébergement et le logement des femmes victimes (15<sup>e</sup>)
- Femmes Handicapées Victimes de violences (14<sup>e</sup>)
- Etc.

De plus, chaque réseau élabore ses outils tels que des guides nouveaux (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) ou réactualisés (18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) et des brochures à l'usage du public.

Enfin, les RAV s'engagent fortement dans la campagne « 25 novembre » (les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> pour 2017 ; les 10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> pour 2018).

A noter : à la suite de l'invitation du Programme « EuroSocial + », l'OPVF a mobilisé le RAV du 18<sup>e</sup> pour rencontrer une délégation de représentant·e·s étatiques d'Amérique Latine en juin 2018 pour échanger sur les politiques de prévention et d'accompagnement des victimes au niveau local.

**De façon générale, l'OPVF contribue activement au montage de ces réseaux, y participe en apportant des ressources, des informations, des contacts, en contribuant à la formation des nouveaux acteur·trice·s (exemple : les nouveaux et nouvelles coordinatrices des contrats de prévention et de sécurité des arrondissements) et répond aux sollicitations des acteur·trice·s des RAV.**

### 3. Les publications pour le public et des professionnel·le·s

Plusieurs publications ont été réalisées et diffusées, telles que les brochures **AGIR contre les violences faites aux femmes** qui se déclinent en 4 volets : violences conjugales, violences sexuelles, harcèlement au travail, femmes d'ici et d'ailleurs (partenariat avec la délégation aux droits des femmes et à l'égalité - Préfecture de Paris).

En 2016, l'OPVF avait contribué à la réactualisation et l'édition de la brochure « **AGIR contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail** », en lien avec l'association AVFT (Violences faites aux femmes au travail) qui a apporté les éléments d'expertise juridique et de procédure.

En 2017/2018, la brochure « **Viol et agressions sexuelles** » a été mise à jour et est actuellement largement diffusée.



NB : Le vade-mecum sur **l'ordonnance de protection** (disposition législative visant à protéger les femmes victimes de violences), fera l'objet d'une ré-édition en 2019.



## C. Visibilité

### 1. Organisation et coordination du « 25 novembre »

**Une rencontre interprofessionnelle :** Chaque année depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de rencontre interprofessionnelle. Ainsi en novembre 2015, l'OPVF a organisé une 1ère journée avec un focus sur les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.

La 2<sup>e</sup> journée, qui a rassemblé près de 350 personnes en 2016 au Palais de la femme, avait permis de traiter des **enfants co-victimes de violences conjugales**, avec comme finalités de renforcer la capacité de repérage des enfants exposés aux violences conjugales et de développer et consolider les réponses à apporter. La journée a permis de développer l'idée que « **Protéger la mère, c'est protéger l'enfant** ».

En 2017, la 3<sup>ème</sup> journée portait sur la question des violences faites aux femmes **dans le sport** et a permis de développer deux volets : d'une part défaire le tabou des violences et le silence qui entoure le sexisme dans le sport et les violences envers les femmes, et d'autre part, de réfléchir au sport comme un moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales.



**Un programme dans tous les arrondissements de Paris :** Durant près de 2 semaines, de nombreuses actions sont menées chaque année depuis 2006, afin de sensibiliser le public mais également les professionnel·le·s. L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme Parisien de visibilité** des violences faites aux femmes, avec les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissements, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, de plus en plus nombreux à participer à **une cinquantaine d'événements** dans tous les arrondissements de Paris. Cette année, la mobilisation a pris un écho tout particulier à la suite d'une libération de la parole sans précédent. Déjà début novembre 2017, l'AFP annonçait que pour le mois d'octobre les plaintes pour violences sexuelles déposées en zone gendarmerie **avaient augmenté de 30% par rapport à la même période de l'année précédente**.

Tout au long du mois de novembre, les partenaires de l'OPVF se sont investis pour sensibiliser, dénoncer, informer et former le public, et ce pendant plus d'un mois. Un programme de l'ensemble de ces événements a été largement diffusé auprès du public. Le BILAN 2017 qui a été réalisé par l'OPVF, indique que **l'impact du programme est d'environ 6 000 parisien·ne·s et professionnel·le·s (contre environ 3000 à 3500 personnes en 2016)**.

En 2017, ce sont précisément 12 mairies d'arrondissement, 12 services sociaux, 3 Point d'Accès au Droit (PAD), 5 Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC), 2 centres socioculturels, 2 espaces jeunes, 2 centres Paris Anim', 2 ateliers santé ville, 5 équipements sportifs qui se sont mobilisés. De plus, plus d'une douzaine d'événements relayaient la thématique « Sports et violences faites aux femmes ».

## 2. Le harcèlement de rue

Le harcèlement des femmes dans la rue et son acceptation tacite réduit leur sentiment de sécurité dans l'espace public et les transports en commun, surtout le soir. Aujourd'hui encore, l'usage de l'espace public répond à des codes sexués : les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les uns et pour les unes.

Sur la proposition du Conseil parisien de la jeunesse, votée en novembre 2014, la Ville a lancé en novembre 2016 une campagne de communication contre le harcèlement de rue et dans les lieux publics.

Un colloque a rassemblé un public associatif et le Conseil de la jeunesse, en mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, le 14 novembre 2016. La campagne d'affiches et cartes postales a été lancée, ainsi qu'une campagne sur les réseaux sociaux, à partir de la page Facebook de la mairie et du tweet de la Maire de Paris.

En 2017 et en 2018, une ré-édition des supports a été faite pour répondre à la demande des partenaires. La diffusion se poursuit.

